



**VILLE DE
FEIGNIES**

ARRÊTÉ N° 150 /2025

RESTRICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

PLACE CHARLES DE GAULLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat Général

03 27 68 39 06

k.debieve@ville-feignies.fr

2025 - 1022 - JC/KD/JL/PL

Affaire suivie par Karine DEBIEVE

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et 2213-2 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités territoriales),

Vu les articles R411-8, R411-25 et R411-26 du code de la route,

Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Vu les prescriptions de l'instruction interministérielle du 15.7.74 sur la signalisation routière, livre 1er, 8ème partie, et particulièrement l'article 133 paragraphe B,

Considérant qu'un show-room mobile de SOLIHA stationnera le mardi 28 octobre 2025 de 13h00 à 16h30, et qu'il y a lieu de prendre toutes les nécessaires mesures pour éviter les accidents et sécuriser la Place De Gaulle,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les stationnements sont interdits sur la place Charles de Gaulle du lundi 27 octobre 2025 à 22h00 jusqu'au mardi 28 octobre 2025 à 18h00..

Article 2 : Les véhicules en infraction seront considérés en stationnement gênant (R417-10 du code de la route) et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière pour le motif de non respect d'un arrêté, aux frais et aux risques de leur propriétaires.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbal, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté pourront être contestées auprès de la juridiction administrative dans un délai de 2 mois à dater de sa publication.

Le présent arrêté sera affiché 48 heures avant l'interdiction conformément à la réglementation, par les services technique de la commune.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du District de Police à Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes/Help,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Maubeuge,
- Monsieur le Directeur de la société SEMITIB.

Feignies, le 22 octobre 2025

LE MAIRE DE FEIGNIES.



P. Leduc

Patrick LEDUC
Maire de Feignies

Correspondance administrative : Monsieur le Maire

Mairie de Feignies, Place Charles de Gaulle 59750 FEIGNIES

Tel 03 27 68 39 00 • Fax 03 27 68 22 66 • www.ville-feignies.fr